

Le Dossier



L
a
R
-
G
-
P
-
P
-
P
-
C
O
N
J
U
G
U
E
E
à
T
O
U
S
L
E
S
S
A
L
E
S
T
E
M
P
S
.

La RGPP

Conjuguée à tous les (sales) temps

Le dossier de ce double numéro de « Fonction Publique » illustre la manière dont se décline dans plusieurs administrations et établissements la politique gouvernementale habillée sous l'appellation « Révision Générale des Politiques Publiques ». Il met par ailleurs en évidence que, n'en déplaise aux Ministres et au Président de la République, c'est bien le service public lui-même qui est bradé par cette politique. Enfin, il démontre le besoin objectif d'élargissement et de convergence des luttes revendicatives face à l'ampleur et à la cohérence de cette offensive contre le service public.

Des luttes multiples mais un seul sens.

Le dossier de ce numéro de Fonction Publique en est la parfaite illustration : les mobilisations contre la politique du Président de la République, du Premier Ministre et de son gouvernement, sont fortes et elles se multiplient.

Il faut dire que les angles d'attaques retenus sont nombreux et lourds d'enjeux.

DES RECLS EN CASCADE

Sur le plan salarial, la situation pour les agents de la Fonction Publique demeure profondément inacceptable. Et ce ne sont pas les 0,3 % de majoration de la valeur du point au 1^{er} octobre, pas davantage que les 0,8 % annoncés pour 2009 et pas non plus la mise en œuvre d'une nouvelle « GIPA » dès 2009 également, qui sont de nature à modifier la donne. Tout au contraire, ces mesures –au-delà de leur aspect quantitatif– tendent à avaliser une logique mettant à mal la grille indiciaire unique et le principe de carrière.

Sur le front de l'emploi, l'heure est aussi critique. En projetant un plancher de 30 600 emplois en moins pour 2009, en confirmant sa volonté de poursuivre dans cette voie les années suivantes, le gouvernement planifie une détérioration considérable des conditions de travail des personnels et, en altérant la qualité du service public rendu, prépare de nouvelles externalisations/privatisations.

Plus globalement, la RGPP, avec son cortège de suppressions de services, de délocalisations, sa remise en cause du Statut des fonctionnaires, met en péril l'existence d'une Fonction Publique correspondant aux besoins et attentes de toute la population.

DES LUTTES NOMBREUSES

Sans qu'elle ait un caractère d'exhaustivité, la présentation dans ce journal de mouvements menés dans de nombreux secteurs, démontre, s'il en était besoin, que les personnels ne demeurent pas l'arme au pied face à cette politique régressive.

D'ailleurs, le coup de projecteur auquel nous procédons aujourd'hui ne doit surtout pas nous conduire à occulter les actions multiples et déterminées qui se sont développées tout au long du premier semestre 2008.

Sans verser dans l'autosatisfaction et les rodomontades, il est cependant significatif de relever que, dans un paysage unitaire très variable, la CGT est clairement à la pointe de toutes ces mobilisations.

Dans l'enseignement public ...

La promesse de campagne du candidat N. Sarkozy de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partants à la retraite devrait se traduire, à l'éducation nationale qui représente presque la moitié de la fonction publique d'État, par la suppression de 80 000 à 90 000 emplois.

Un tel niveau de suppression aurait pour conséquence immédiate de mettre le système dans l'impossibilité de fonctionner.

Depuis sa prise de fonction X. Darcos semble avoir exploré plusieurs pistes pour atteindre cet objectif.

La première étape, a été

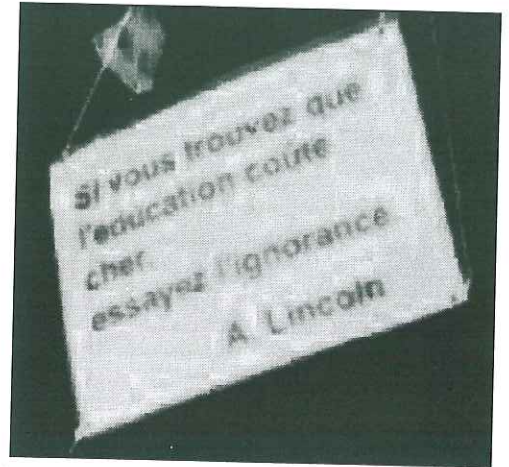
la mise en place de la commission Pochard qui a été chargée de proposer les réformes structurelles capables de rendre possible un tel niveau de suppression d'emplois.

Elle s'est matérialisée par la rédaction d'un livre vert en janvier 2008 qui aurait dû ouvrir la voie aux propositions du ministre.

Ce premier scénario semble avoir été abandonné au printemps 2008 face aux puissantes mobilisations des élèves et des personnels.

Le livre blanc qui devait contenir les propositions du ministre n'est jamais paru.

Si certains technocrates considéraient qu'il était possible de supprimer 40 000 à 45 000 postes en « optimisant » l'utilisation des moyens de fonctionnement, ils estimaient qu'au-delà le système éducatif ne pourrait plus fonctionner.



L'optimisation s'est traduite concrètement par des suppressions massives de postes, 11200 pour la rentrée 2008, 13500 pour la rentrée 2009 et au moins autant pour les rentrées 2010 et 2011.

La pénurie se traduit aujourd'hui concrètement par le fait qu'il n'y a plus assez d'enseignants pour répondre aux besoins, puisque dès la rentrée les enseignants qui devraient assurer des missions de remplacement sont affectés pour l'année scolaire sur des postes vacants. Les premiers effets visibles de cette gestion de la pénurie sont l'inflation d'heures supplémentaires proposées aux enseignants. Le projet de loi de finances 2009



prévoit des mesures pour inciter les enseignants à faire des heures supplémentaires.

La dégradation des conditions d'exercices s'accroît, les enseignants exerçant sur plusieurs établissements (2, voire 3) sont de plus en plus nombreux.

Une augmentation du recrutement des enseignants sous contrat dans un vivier qui serait géré par l'Agence de remplacement que le ministre prévoit de mettre en œuvre dès 2009.

Ce choix politique explique la disparition de nombreux concours internes et une réduction drastique du nombre de postes aux concours. La « masterisation » de la formation des enseignants devrait aussi permettre d'économiser plusieurs milliers de postes.

Pour faire fonctionner tout cela, il faut aussi renforcer l'individualisme et affaiblir les collectifs. Le gouvernement espère affaiblir l'influence des syndicats en affaiblissant le paritarisme, en limitant ses attributions. C'est ce qu'il a commencé à faire dans la note de service organisant la mobilité des personnels dès 2009, la multiplication des « postes à profil » étant un des moyens de contourner le contrôle des commissions paritaires. L'autre moyen est d'individualiser les rémunérations. Cette individualisation se fait déjà par le biais des heures supplémentaires auxquelles devraient se surajouter des primes octroyées en fonction des missions.



Actuellement le ministre n'a plus aucune marge et ne peut répondre aux besoins uniquement en « ratio-

nalisant » ou en « redistribuant » la dépense. D'où une offensive frontale sur les missions.

... Réduire la demande de formation et flexibiliser l'offre

Pour éviter au système d'imploser, il doit d'une part réduire la demande d'éducation et de formation. C'est la conséquence commune aux trois réformes mises en œuvre ou en passe d'être mises en œuvre : dans le primaire avec le transfert de l'aide individualisée disparition des RASED, dans l'enseignement professionnel avec la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans et au lycée où la réforme à venir se traduit d'abord par une diminution significative de l'horaire des lycéens et du nombre d'heures d'enseignement assurées par les professeurs.

D'autre part, l'offre de formation étant devenue rare puisque nous sommes désormais dans un système de gestion de la pénurie, il s'agit de rendre l'offre de formation beaucoup plus flexible, afin qu'elle puisse s'adapter à l'offre et que le système puisse fonctionner quasiment « à flux tendus ». Pour cela des réformes structurelles sont devenues nécessaires. Elles devraient se traduire par une externalisation progressive de nombreuses missions qui seront confiées à des acteurs privés (partenariat public/ privé), et c'est ce qui pourrait se produire notamment pour la maternelle.



RGPP dans le service statistique public

Les dégâts sont à venir

RGPP et service statistique public (SSP) ne sont pas faits pour s'entendre : alors que la première raison ministère par ministère, le second s'organise transversalement. Les rapporteurs de la RGPP ne pouvaient donc pas proposer de réorganisation pertinente. Mais ils ne se sont pas abstenus pour autant ! En voici les différentes étapes :

Réorganisation de l'Insee

Fusion de l'Insee et du service statistique de l'Industrie (Sessi)

Elle est prévue au 1^{er} janvier 2009. On impose à l'Insee et au Sessi de se rapprocher alors que tous deux travaillent actuellement sur des projets de grande ampleur, et difficilement conciliables. La direction de l'Insee a d'ailleurs proposé d'intégrer les agents dès le 1^{er} janvier 2009, mais de conserver l'organigramme actuel quelques temps pour ne pas perturber ces projets.

Révision des tarifications des études faites par l'Insee

Cela pose des problèmes : d'une part les clients les plus importants sont des collectivités locales, d'autre part les gros financeurs seront plus enclins à exercer des pressions sur les statisticiens, menaçant leur indépendance (méthodologie et diffusion des résultats).

Mutualisation des fonctions support

Elle a commencé depuis plusieurs années dans le cadre du Moyen Terme Insee. Elle a déjà entraîné la disparition de certaines fonctions dans les établissements. Combinée à la baisse des effectifs due au non remplacement de 2 fonctionnaires partant à la retraite sur 3, elle pour-

rait désormais aboutir à la fermeture de certaines directions régionales.

Réorganisation des services statistiques ministériels (SSM)

Les SSM (services statistiques ministériels) sont mécaniquement réorganisés, en administration centrale ou en régions. En centrale, cela peut conduire à une séparation de productions d'enquêtes et des études (Meddat), ou à un éclatement des agents dans les services « opérationnels » (à l'étude à l'Éducation). En régions, les agents ne connaissent pas leur sort, personne n'ayant pensé à eux lors de la création des DIRECCTE et des agences régionales de santé.

Les SSM sont également détournés d'une de leurs missions : l'information des citoyens. Les cabinets des ministères veulent de l'évaluation des politiques publiques, mais pas de publication des résultats.

Dans tous les cas, les missions, la qualité et l'indépendance seraient menacées.

La statistique publique, victime collatérale de la RGPP de l'armée

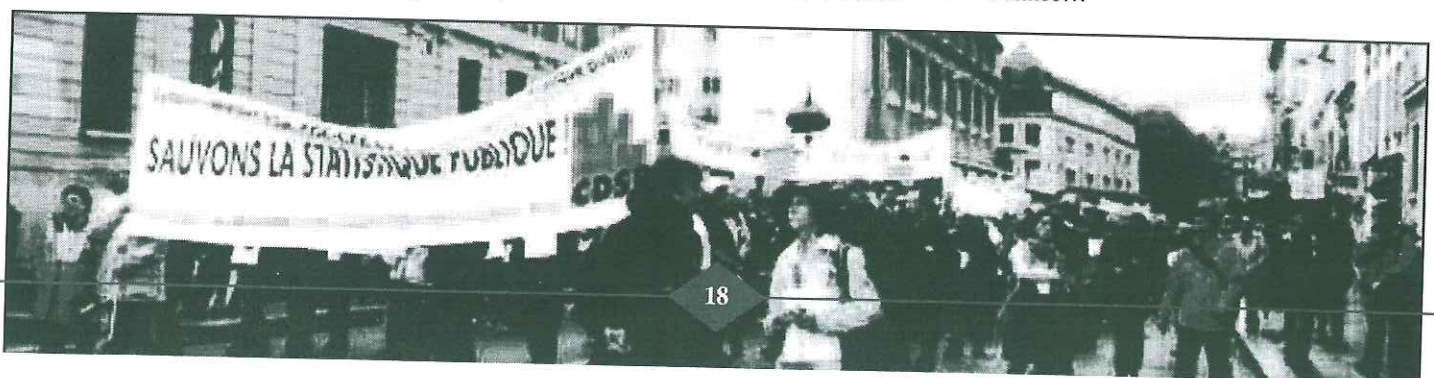
En septembre, les statisticiens ont appris dans la presse le projet délocalisation d'un millier d'emplois à Metz, en compensation des fermetures de casernes militaires, elles-mêmes conséquence de la RGPP. Cette délocalisation devrait être faite en 3 ans, et pourrait désorganiser complètement le SSP, puisqu'elle vient s'ajouter à la baisse des effectifs, et elle vient percuter le « moyen terme » sur lequel planche la direction de l'Insee. Pour en savoir plus sur cette lutte, www.sauvonslstatistiquepublique.org.

Loi de Modernisation de l'Econo-

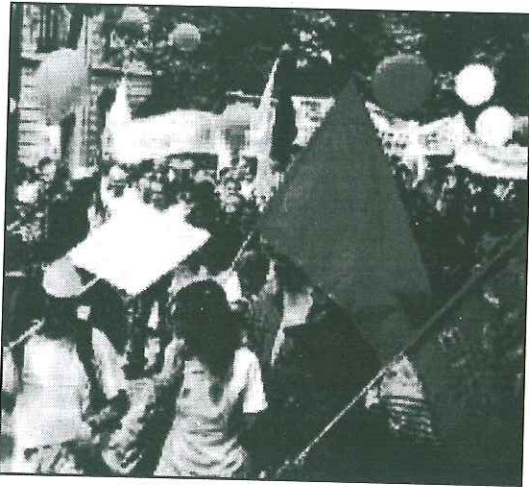
mie : création d'une Autorité statistique

La LME (loi de modernisation de l'économie) précise que le SSP doit être chapeauté par une « Haute Autorité », qui garantisse l'indépendance, et qui sera créée par la Loi de Modernisation de l'Economie. Mais les rapporteurs oublient d'inclure dans la loi le principe d'indépendance professionnelle, comme c'est le cas dans les autres pays européens. Après une bataille estivale entre députés et sénateurs, l'indépendance professionnelle a finalement été adoptée, et la « Haute Autorité » est devenue une « Autorité Statistique ». Même si les questions d'indépendance sont plus le fait de la responsabilité de tous les agents de résister aux pressions, de les dénoncer, cette création ne pose pas de problème en soi.

Mais les décrets d'application de cette loi vont modifier les attributions du Conseil national de l'Information statistique (Cnis). Ce dernier réunit des statisticiens et des représentants des utilisateurs, valide le programme de travail du SSP, et s'est déjà saisi des questions d'indépendance. Cette instance est donc essentielle pour que les besoins en statistique publique soient examinés de manière la plus ouverte possible. Pourtant malgré l'importance dans le débat démocratique de ces projets de modification du Cnis, les décrets modifiant son fonctionnement ont été préparés dans le plus grand secret, et présentés uniquement une fois entièrement « ficelés ». Aucune concertation sur ce sujet n'a été organisée ni de manière large, ni avec les instances du Cnis, ni avec les représentants des agents du système statistique public. Pourtant ceux-ci devraient publiés avant la fin de l'année...



A la météo



A **Météo-France**, le nouveau plan stratégique faisant suite à celui de la période 2001-2010 est anticipé de deux ans et doit être mis en place dès 2009 pour la période 2009-2017 ; la raison évidente de cette anticipation est d'appliquer concrètement les mesures de la RGPP : baisse des effectifs (dogme du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite) et allègement de l'implantation territoriale. De même, les contrats d'objectifs à venir, habituellement sur quatre ans et qui fixent les moyens pour l'établissement, seront à partir de 2009 triennaux pour se caler avec la nouvelle programmation du budget de l'Etat.

Pour ce qui est de l'emploi, le plan stratégique 2009-

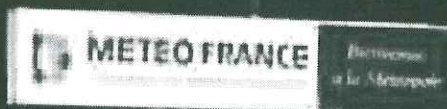
2017 prévoit à terme la suppression nette de plus de 500 emplois sur les 3700 actuels : 44 suppressions pour 2009, avec un total de 131 postes en moins pour la programmation triennale 2009-2011.

Par ailleurs la baisse régulière de la subvention de l'Etat depuis 14 ans va se poursuivre, avec un recours accru aux recettes commerciales pour la compenser.

Enfin, c'est la suppression des centres départementaux de la météorologie (CDM) et des stations à vocations aéronautiques, maritimes ou de montagne (plus d'une centaine actuellement), pour ne conserver qu'environ cinquante centres territoriaux ou thématiques, qui est prévue d'être effective à partir de 2012 (étalement des fermetures entre 2012 et 2017), avec une phase dite « transitoire » sur la période 2009-2011.

Cela va entraîner - bien que démenti par la direction générale - l'abandon de certaines missions départementales et le transfert des autres vers l'échelon régional.

Les CRS sont envoyés contre les grévistes de la météo à Toulouse.



Avec à la clé une forte dégradation du service public météorologique

Les CDM sont un maillon essentiel dans la veille météorologique : « aux Ières loges » sur le terrain, les personnels de ces centres sont immédiatement attentifs aux phénomènes et sont sensibilisés à leurs conséquences. Chaque événement météorologique (tempêtes 1999, épisodes cévenols, inondations dans la Somme, épisodes neigeux...) démontre régulièrement l'apport des CDM dans l'expertise locale d'une part et dans sa capacité de réactivité.

Les quatre organisations syndicales de Météo-France (CGT, FO, Solidaires et CFDT) ont toutes fait valoir de nombreux arguments techniques qui montrent que la remise en cause de l'implantation départementale de Météo-France, en regroupant les centres de plusieurs départements, impliquera une dégradation du service public météorologique :

- Fin de l'élaboration d'une prévision fine à l'échelle locale par la fermeture de plus de la moitié des Centres Départementaux Météorologiques.
- Moins d'agents et de moyens sur des zones de compétences plus grandes et sur des domaines touchant directement à la sécurité : marine, aéronautique, risque d'avalanches.
- Fin d'une collaboration étroite et locale avec les institutionnels dans le cadre de notre mission de protection des personnes et des biens : gestion des routes, prévision des crues, sécurité aérienne et toutes les alertes en cas de risque météorologique

Eléments sur les initiatives qui se sont déroulées

La préparation du plan stratégique a débuté mi 2007. Le SNM/CGT a vite fait l'analyse que l'orientation proposée actait le projet de régression du service public du gouvernement dans ce qui allait s'appeler la RGPP.

Nous avons, dès le mouvement fonction publique du 18 octobre 2007, appelé à la grève pour dénoncer le projet de casse du service public et sa déclinaison directe dans le

projet de plan stratégique qui nous avait été soumis à la rentrée. Notre action a permis d'étendre à l'intersyndicale l'appel à la grève et à la mobilisation du 20 novembre 2007 qui a suivi et le SNM/CGT a mobilisé également la journée du 24 janvier 2008. L'intersyndicale a appelé à faire grève à la météo les 28 et 29 mars pour dénoncer le plan stratégique et ses conséquences.

La prise de conscience, chez nos collègues, des enjeux de la RGPP et des ses conséquences directes, s'est encore plus développée au printemps 2008 ; le 31 mars, nous avons organisé une conférence publique, sur notre plus gros site météo à Toulouse, avec la présence d'Anicet Le Pors, sur le thème de la défense de la fonction publique et de ses statuts.

A partir de là, l'action intersyndicale n'a fait que s'amplifier :

Création du site <http://www.sauvonslameteo.fr/> et mise en ligne d'une pétition,
Manifestation nationale à Paris en juin réunissant près de 700 agents venus de tous les départements,
Enfin, le mouvement de grève de deux semaines du 13 au 24 octobre 2008 avec le blocage du site de Toulouse dix jours consécutifs et de nombreuses actions dans les régions et départements.

Si ce mouvement dur n'a pas fait plier la direction de Météo-France et le ministère du MEEDDAT sur les effectifs et l'implantation territoriale, à la suspension du conflit, un millier d'agents, réunis partout en France, ont massivement voté sur la nécessité de poursuivre la résistance du personnel pour combattre la RGPP, au plan météo comme au plan interprofessionnel.

L'assemblée générale de Toulouse du 24 octobre, qui a réuni plus de 550 agents, a voté la création d'un comité dont l'objectif est d'assurer le suivi de la convergence des luttes tant sur le secteur que dans la fonction publique.

Le Ministère de la Culture dans la tourmente

La Révision Générale des Politiques Publiques n'épargne pas, loin s'en faut, le ministère de la culture et de la communication. Le premier Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 12 décembre 2007 a ainsi donné le coup d'envoi d'un processus de fusion-dislocation de l'administration centrale menaçant le ministère dans son existence même.

Avec ici comme ailleurs d'importantes coupes dans l'emploi (l'administration centrale représentant 12% des effectifs devant supporter 60% de ces suppressions d'emplois)

Une administration centrale laminée

Sous couvert de « modernisation » et de « renforcement » de l'action

et du service public culturel - discours ressassé jusqu'à l'absurde -, Christine Albanel et ses collaborateurs sont au vrai chargés par l'Elysée et Matignon d'élaguer et d'élaguer encore. Ce département ministériel qui fêtera ses cinquante ans dans quelques mois devrait perdre la bagatelle de 7 directions et délégations. L'administration centrale se résumerait à l'avenir à 3 grandes

directions générales fourre-tout faisant fi de la diversité, de la spécificité et de la complexité des politiques conduites laissant un ministère exsangue, dépossédé de ces principaux outils d'intervention, aux capacités d'opérations annihilées.

Les opérateurs en prennent aussi pour leur grade

Les CMPP d'avril et de juin sont venus confirmer et étendre encore ces orientations politiques particulièrement régressives. Si les quelque 80 opérateurs du ministère de la culture (EPA, EPIC, associations) ont cru, un temps, pouvoir échapper aux foudres de la RGPP, on sait à présent qu'ils devront se conformer à la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, et qu'ils devront en outre développer encore les partenariats avec l'entreprise privée pour augmenter la part, déjà substantielle, de leurs ressources propres. Voilà donc que la dérive entrepreneuriale que nous dénonçons, notamment à l'occasion de la réforme des musées nationaux de 2004,

synonyme d'autonomie accrue pour des navire amiraux tels que le Louvre, Versailles, Orsay ou Guimet, trouve objectivement sa traduction et participe à plein à l'affaiblissement du rôle de l'Etat en matière de politique culturelle.

... Ironie de l'histoire : les « patrons » des établissements publics qui se sont démenés pour gagner en indépendance en décriant à l'envi l'Etat central, se répandent désormais dans la presse sur le désengagement de l'Etat et la baisse insupportable de leurs subventions...

Des services déconcentrés extrêmement affaiblis ...

Encore faut-il ajouter à ce panorama peu reluisant la situation extrêmement détériorée des services déconcentrés du ministère tant en termes de moyens d'action que d'influence réelle au plus près des territoires et des populations. En effet, bien que Christine Albanel ait annoncé le maintien des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) au

ministère et érigé les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) en services départementaux des DRAC, il n'en demeure pas moins que nombre de Préfets persistent à militer activement pour la « mutualisation » - c'est-à-dire la dissolution - des SDAP à l'échelle départementale.

Quant aux DRAC, elles apparaissent de plus en plus comme des coquilles vides, empêchées de contribuer comme elles le devraient à l'aménagement du territoire, au croisement et au dynamisme des politiques culturelles.



A Pau les personnels affichent les objectifs du pouvoir.

Et le service public ?

Des enjeux politiques et techniques aux conséquences concrètes pour les usagers

Une administration centrale restructurée et mise à mal, des services déconcentrés considérablement affaiblis, une kyrielle d'opérateurs sans tutelle réelle, livrés à la concurrence et sujets à la marchandisation de la culture, ce sont certainement là de grands risques probablement difficiles à cerner pour l'usager et le grand public.

Mais, il est de notre responsabilité de souligner les conséquences concrètes, parfaitement envisageables, de ces politiques néfastes.

En mettant en pièces les administrations centrales, l'Etat ne se tire-t-il pas une balle dans le pied, amenuisant ses capacités de conception, d'innovation, et de renouveau de politiques culturelles le plus souvent mal en point, quand ce n'est pas qu'elles sont purement et simplement en panne. Un Etat ayant renoncé à la démocratisation de la culture sera bien en peine de jeter les bases d'une démocratie culturelle. Les populations, et en particulier les plus défavorisées d'entre elles, en paieront immanquablement le prix fort.

Quant à imaginer l'avenir des opérateurs culturels, qu'il s'agisse des musées les plus connus ou encore par exemple des écoles d'art, des conservatoires de musique et de danse, et des écoles d'architecture, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que contraintes économiques grandissantes oblige (mécénat d'entreprises en recul, tourisme à la baisse), ils se retourneront vers l'usager. Dans un contexte de récession économique internationale, les chantres des établissements-entreprises vont bientôt présenter des additions corsées aux usagers : Droit d'entrée dans les musées à la hausse, inflation des droits d'inscription dans les écoles et du coût des études...

N'oublions pas non plus les effets désastreux de telles politiques sur le développement des territoires et sur le principe fondamental de l'accès égal des citoyens à la culture partout en France.

Dans l'Administration Pénitentiaire

Pour l'administration pénitentiaire, et dans la foulée de la fermeture d'un grand nombre d'instances judiciaires décidée au niveau du ministère de la justice, une nouvelle carte pénitentiaire a été décidée dans les bureaux feutrés de nos hautes instances.

Rigoureusement mises à l'écart de ces cogitations technocratiques, les organisations syndicales ont été très peu informées des restructurations prévues au niveau des directions interrégionales, des services ou des établissements pénitentiaires.

Quelques prémices révèlent pourtant la mise en route de cette politique :

- le développement du partenariat public privé pour les constructions des prisons ainsi que pour la gestion des services (cantines, cuisines, formation professionnelle des détenus, accueil des

familles des personnes incarcérées ...).

- la prévision de la fermeture de l'Hôpital de Fresnes : seule structure en France qui dépend des deux directions (santé et pénitentiaire) et qui accueille les détenus ayant besoin de soins pour des courts ou longs séjours.
- la révision du contenu de certaines missions (réforme statutaire des travailleurs sociaux, des personnels techniques...)
- la réorganisation des escortes avec

réduction des transferts et système de facturation interne à l'administration.

- le redécoupage de la carte pénitentiaire.....

Avec quelles conséquences ?

Ces différentes décisions auront pour conséquence un désengagement de l'Etat dans des missions jusque là réservées au service public. L'industrialisation de la punition avance à grand pas.

Une politique conduite sous une contrainte de rentabilité dans les prisons qui remet fortement en cause les missions de sécurité et de réinsertion assignées aux personnels de l'administration pénitentiaire. Elle détériore aussi, toujours un peu plus, les conditions de détention des personnes incarcérées ainsi que les conditions de travail des personnels.



La RGPP au MEDDAT

Ce n'est pas du développement durable, ce sont des reculs immédiats !

Les conséquences de la RGPP pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) ont été de deux types.

Premièrement en terme d'organisation. L'Administration centrale est passée de 35 à 7 directions. Au niveau régional, des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont été créées par la fusion des ex-Directions Régionales de l'Équipement (DRE), de l'Environnement (DIREN) et de l'Industrie (DRIRE). Au niveau départemental, les DDEA créées par la fusion des Directions départementales de l'Équipement avec celles de l'Agriculture (DDEA), doivent servir de socle aux futures Directions départementales des territoires (DDT), imposées par la Circulaire du Premier ministre du 7 juillet. Sans parler de toutes les mutualisations en cours et à venir.

Deuxièmement en terme de missions et d'effectifs. Au motif de rééquilibrer les activités au bénéfice du développement durable, des pans entiers de missions sont tout simple-

ment supprimés. C'est le cas par exemple de toute l'activité d'ingénierie publique concurrentielle ayant pour conséquences directes de priver les petites communes des services de l'État. C'est aussi la fragilisation du réseau scientifique et technique. Concernant les emplois, pour 2009 : - 1400 postes ! Avec le non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 (source : site de l'Assemblée nationale).

Aussi, par de multiples actions, comme celle du 6 mars avec la présence de 10 000 agents en manifestation à Paris, les personnels du ministère ont exprimé leur opposition à cette logique de la RGPP et ont exigé des moyens, des effectifs et des services déconcentrés (région et département) opérationnels propres au ministère, seuls garants d'une cohérence des politiques publiques du ministère. Plus largement, ils ont manifesté pour la défense d'un véritable service public de l'équipement, de l'environnement, des transports, de l'énergie et du développement durable au plus proche des citoyens et des élus.

ronnement, des transports, de l'énergie et du développement durable au plus proche des citoyens et des élus.

La Fédération CGT de l'Équipement-Environnement a d'ores et déjà appelé à poursuivre et faire converger les luttes vers un mouvement fort, durable interprofessionnel, dès le début d'année 2009 dans l'unité syndicale la plus large possible.



Pour l'archéologie, le service public est irremplaçable et vital.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a été créé en 2002, en application de la loi sur l'archéologie préventive de jan-

vier 2001. Cette loi et l'établissement public qui en résulte sont le produit de longues années de luttes où la CGT a pris une part prépondérante. C'est donc à l'issue d'un pro-

cessus long et complexe qu'ont été érigés la structure et le statut nécessaires à la sanctuarisation et au développement des missions scientifiques de l'archéologie.



Discipline de recherche scientifique essentielle à la chaîne patrimoniale, à la connaissance et à la compréhension de notre passé et de notre histoire, discipline essentielle à la conservation de données pour l'avenir, l'archéologie préventive a d'abord et avant tout besoin de stabilité et de moyens d'action.

Face au lobbying persistant et agressif de nombre de promoteurs et d'aménageurs qui rêvent de bétonner en paix et sans délais, l'archéologie préventive demeure extrêmement fragile. Avoir la latitude de faire des fouilles partout où elles se justifient scientifiquement sur l'ensemble du territoire, laisser le temps aux archéologues de mener à bien leur mission, leur donner les moyens humains et financiers à la hauteur de l'ampleur des travaux, ce sont autant d'impératifs qui requièrent une intervention forte et résolue de l'Etat. En l'espèce, le poids du service public

est absolument irremplaçable et vital.

Mais au lieu de cela, le gouvernement de François Fillon et Christine Albanel en tête cumulent les annonces négatives et régressives.

Pour l'archéologie préventive, la RGPP se traduit par la filialisation des fouilles, la « modernisation des recrutements », la démultiplication de l'offre concurrentielle et la délocalisation du siège de l'Inrap à Reims.

Démultiplication de l'offre concurrentielle : le manque de moyens alloué à l'Institut allonge les délais de réalisation des opérations archéologiques, suscitant la colère des aménageurs. En limitant la capacité opérationnelle de l'Inrap, Ch. Albanel laisse ainsi le champ libre aux opérateurs privés...

Filialisation : Après que le Ministre de la Culture a renoncé un temps, face au tollé général, à filialiser les fouilles archéologiques, Bercy est revenu à la charge et cette énorme menace plane de nouveau sur l'Inrap.

La modernisation des recrutements : l'emploi permanent serait pourvu par des contrats à durée déterminée en lieu et place des actuels contrats à durée indéterminée, comme le prévoit la loi.

Délocalisation : Envoyer l'Inrap à Reims, cette décision politique du plus haut niveau relevant de l'arbitraire le plus total revient à couper l'établissement de ses partenaires scientifiques et à l'éloigner des centres de décision politique.

Pour être parfaitement cohérent avec lui-même, le gouvernement a de surcroît assorti ces modernes mesures d'un tour de vis sur les effectifs de l'archéologie. Autrement dit, les premiers dirigeants de ce pays et la Ministre de la Culture associent leurs efforts pour signer l'arrêt de mort du service public de l'archéologie préventive.

Seulement voilà, les archéologues n'entendent pas en rester là. Forts de leur culture de lutte et de solidarité, rompus à se battre dans l'unité pour construire, défendre et consolider un établissement si souvent attaqué, ils s'engagent dans les luttes. Les archéologues ne laisseront pas Matingnon, Bercy et la rue de Valois anéantir des décennies d'efforts. Leur combat continu.

L'ONF en péril

Le 14 octobre dernier, 1200 forestières et forestiers venus de toutes les régions de France sont venus exprimer leur colère à Cérilly, ce qui a conduit au report de la vente des bois de la forêt domaniale de Tronçais.

Cette colère a été déclenchée par l'annonce du dernier plan de restructuration de l'ONF, baptisé depuis « plan Fillon Drège ».

Le Directeur Général de l'ONF vient ainsi de dévoiler ce plan qui vise, d'ici trois ans :

- à supprimer plus de 400 postes de fonctionnaires (et combien d'ouvriers forestiers ?) alors que depuis vingt ans, l'Etablissement a vu disparaître le tiers de ses effectifs (passant de 15 000 à 10 000 salariés),

- à fermer de nombreux sites, notamment ceux situés en zone rurale,
- à redéployer 200 à 250 personnels administratifs, de gré ou de force, vers d'autres métiers, voire d'autres résidences,
- à regrouper les métiers financièrement rentables vers des services spécialisés, autonomes et sommés de dégager des bénéfices,
- à délocaliser le Siège de Paris vers Compiègne (280 personnes sont concernées),
- à transférer l'équivalent de 75 millions d'euros annuels de charges vers le budget de l'Etablissement.

L'objectif de ce plan est clairement de transformer l'Office National des Forêts en entreprise libérale pour qui le service public n'aura guère d'intérêt, sauf s'il est susceptible d'engendrer des profits à court terme. Il n'est en fait que l'aboutissement d'un processus entamé il y a vingt ans avec le désengagement de l'Etat et l'introduction d'une « culture d'entreprise » qui provoque énormément de dégâts parmi les personnels tant au niveau de leurs conditions de travail que de leur santé.

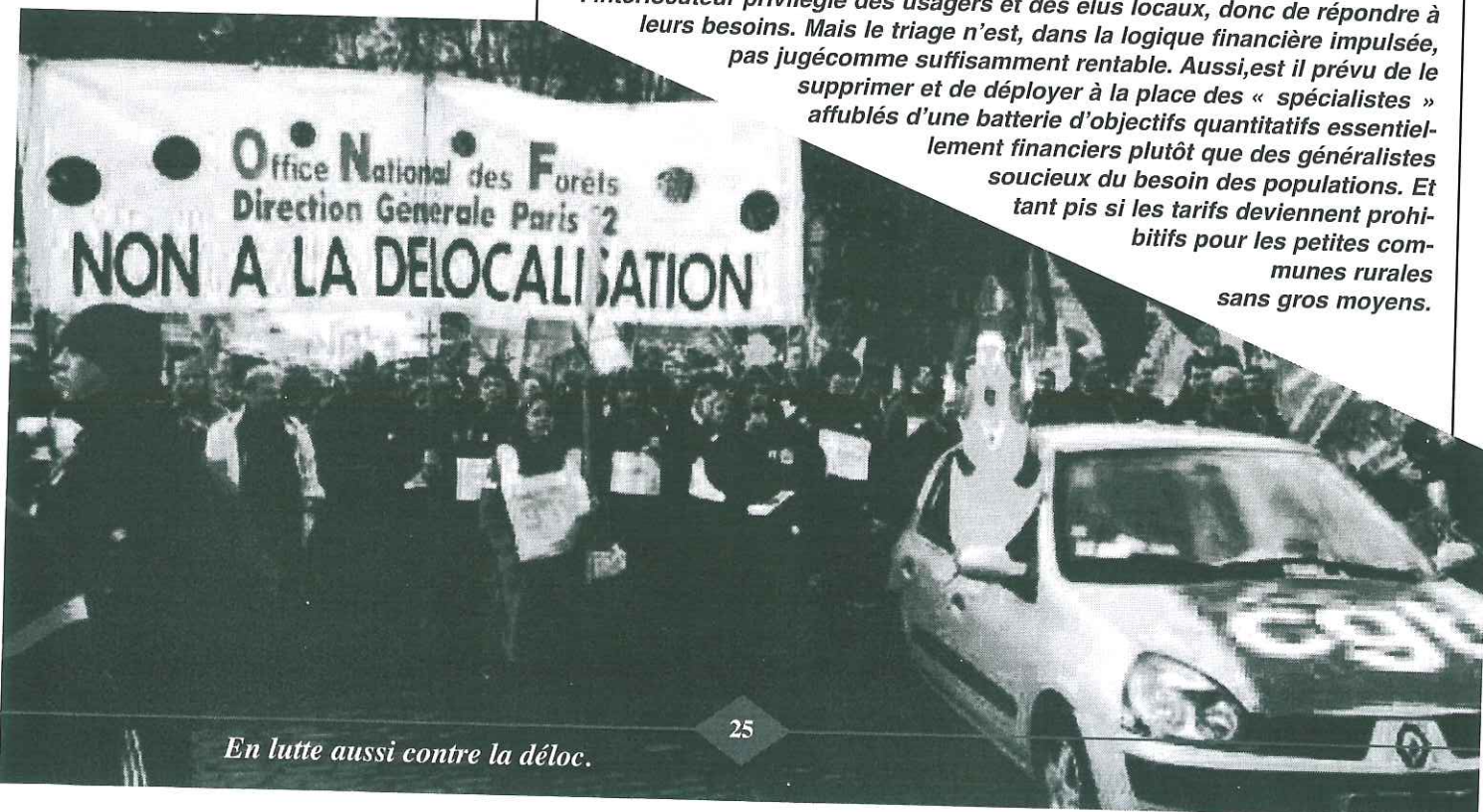
Ce plan constitue la déclinaison de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), à l'échelle de l'ONF.

Le service public ne doit pas délaissier la forêt.

Le pire est que cette politique, appliquée loyalement par tous les Directeurs Généraux qui se sont succédé à la tête de l'ONF depuis vingt ans, et amplifiée par ce plan Fillon-Drège, entraîne le pillage organisé de la forêt publique ! En effet, pour répondre aux exigences de l'Etat et faire entrer un maximum de liquidités dans les caisses, on programme une augmentation sans fin des récoltes de bois pour permettre de verser des dividendes au futur « Etat-actionnaire », sans souci de la gestion durable des forêts. Pour cela, la Direction impose de raccourcir les révolutions et d'aller « taper » de plus en plus de bois, quitte à faire des sacrifices d'exploitabilité, par exemple en récoltant des chênes parfaitement sains de 50 ou 55 cm de diamètre. Elle impose une pression de récolte incompatible avec les possibilités réelles des écosystèmes forestiers, ce qui les met en péril.

Nous avons tous intérêt à ne pas laisser la forêt se transformer en une simple marchandise, ce qui ruinerait les efforts des générations de forestiers qui nous ont précédé. Voilà pourquoi une gestion forestière durable ne peut être assurée que par un organisme public national au financement garanti par l'Etat et par des personnels polyvalents, dont l'indépendance doit être garantie par le statut de fonctionnaire, ce qui est exactement l'inverse de la voie tracée par le plan Fillon-Drège.

L'affrontement actuel porte sur deux conceptions antagonistes du métier de forestier. Il ne s'agit plus, en effet, de savoir comment s'organiser et quels moyens déployer pour mettre en œuvre une gestion forestière guidée par l'intérêt général et par la réponse aux besoins des usagers-citoyens. Non, ce qui compte désormais pour la direction, c'est l'amélioration continue et sans fin du ratio « valeur ajoutée sur masse salariale », soit l'obtention d'un maximum de gains de productivité avec un minimum de personnels. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que le triage est au centre de cet affrontement. Le triage est un territoire bien délimité composé de forêts placées sous la responsabilité d'un agent. Il a toujours constitué le pilier du service public forestier essentiellement parce qu'il est dirigé par un agent public assermenté, polyvalent et responsable. Son caractère territorial permet à cet agent d'être l'interlocuteur privilégié des usagers et des élus locaux, donc de répondre à leurs besoins. Mais le triage n'est, dans la logique financière impulsée, pas jugé comme suffisamment rentable. Aussi, est-il prévu de le supprimer et de déployer à la place des « spécialistes » affublés d'une batterie d'objectifs quantitatifs essentiellement financiers plutôt que des généralistes soucieux du besoin des populations. Et tant pis si les tarifs deviennent prohibitifs pour les petites communes rurales sans gros moyens.



En lutte aussi contre la déloc.



Les personnels de l'ONF avec leurs "arbres" sous la tour Eiffel.

Œuvrer au rassemblement

Toutes les luttes que nous venons d'évoquer présentent plusieurs caractéristiques : unitaires, massives et longues. A l'évidence, elles participent toutes de la mobilisation contre la RGPP.

De ce point de vue, elles confortent l'analyse que la direction de l'UGFF met en avant depuis le printemps dernier : la cohérence de la politique de SARKOZY et consorts appelle une riposte convergente.

C'est pourquoi, au niveau de la Fonction Publique, il est particulièrement dommageable que beaucoup d'organisations se complaisent dans des attermoissements cou-

pables.

Alors même que tous les syndicats affirment que la situation sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les missions est inacceptable, la plupart d'entre eux se refuse à proposer des actions transversales à la Fonction Publique.

Il y a pourtant urgence.

C'est pourquoi, en même temps que la volonté de la CGT lors des contacts nationaux, ce sont dans les échanges unitaires au plus près du terrain, dans les réunions avec les agents, que doit se construire le mouvement d'envergure dont nous avons tous besoin.